



Empowered lives.  
Resilient nations.



LEGAL AID SERVICE



## Troisième conférence internationale sur ACCÈS À L'AIDE LÉGALE DANS LES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE

13 au 15 novembre 2018  
Tbilisi, Géorgie

### 1. Contexte

Le Parlement de Géorgie et le Service d'aide légale de Géorgie, l'International Legal Foundation (ILF), l'Open Society Justice Initiative (OSJI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), en collaboration avec l'Open Society Georgia Foundation (OSGF), le projet de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) «Promouvoir l'Etat de droit en Géorgie» mis en œuvre par l'EWMI-PROLoG. Union européenne (UE), le projet «Soutien à la réforme judiciaire» du Conseil de l'Europe et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) accueilleront la Conférence internationale sur l'accès à l'aide légale dans les systèmes de justice pénale à Tbilissi 13 - 15, 2018 dans le but de relever les défis mondiaux en assurant l'accès à des services d'aide légale de qualité pour les pauvres et les personnes vulnérables, en particulier dans les systèmes de justice pénale. Cet événement de trois jours sera la troisième conférence mondiale biennale de ce type, après la conférence inaugurale qui s'est tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, en juin 2014, et la deuxième, à Buenos Aires, en Argentine, en novembre 2016.

### 2. Le droit à l'aide légale dans les systèmes de justice

Le droit à une aide légale gratuite pour les accusés qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat est un

principe de droit largement accepté et un élément essentiel du droit à un procès équitable. L'aide légale constitue le fondement d'un système de justice équitable et efficace fondé sur l'Etat de droit. Un système d'aide légale fonctionnel, dans le cadre d'un système judiciaire fonctionnel, peut réduire la durée des détentions dans les postes de police et les centres de détention, réduire la population carcérale, les condamnations injustifiées, le surpeuplement carcéral et la congestion des tribunaux, réduire la récidive et la re-victimisation. Elle peut également protéger et sauvegarder les droits des victimes et des témoins.

Cette conférence soulignera les efforts mondiaux pour mettre en œuvre les Principes et directives des Nations Unies sur l'accès à l'aide légale dans les systèmes de justice pénale (les «Principes et directives des Nations Unies»), qui prévoient que les États doivent mettre en place une aide légale efficace, à portée nationale et accessible à tous sans discrimination. Conformément à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et aux Principes et directives des Nations Unies, la plupart des États ont des lois garantissant le droit à une représentation juridique gratuite pour les personnes pauvres et vulnérables accusées de crimes. Pourtant, tous les États éprouvent des difficultés à appliquer ce droit, notamment des ressources financières limitées, un nombre insuffisant d'avocats, des services d'aide légale de qualité médiocre et une formation et une sensibilisation insuffisantes sur la signification et l'importance d'une représentation juridique efficace. La sensibilisation du public à l'aide légale est souvent faible et la confiance du public dans les services d'aide légale peut être compromise pour un certain nombre de raisons, y compris le parti pris, la complexité et la préoccupation quant à la qualité des services fournis.

L'aide légale est un outil essentiel pour assurer l'égalité d'accès à la justice. Lorsque l'accès à l'aide légale et à la justice est insuffisant et inadéquat, les gens sont incapables de résoudre pacifiquement leurs griefs et leurs différends et peuvent opter pour la violence et les conflits. À la suite de la crise mondiale de l'accès à l'aide légale, des millions de personnes pauvres et marginalisées dans le monde font face à une détention préventive illégale et excessive, à la torture, à des aveux forcés et à des condamnations injustifiées. Les pauvres sont plus susceptibles d'être placés en détention avant jugement, ce qui entraîne de graves conséquences sociales, économiques et sanitaires, car ils ne peuvent pas payer la caution, les amendes et autres frais. La police cible de manière disproportionnée les membres des groupes marginalisés, y compris les minorités raciales, ethniques et religieuses, pour les arrêter dans de nombreux pays. Les membres de groupes marginalisés peuvent également être confrontés à des poursuites disproportionnées, à des procès inéquitables et à des peines disproportionnées par rapport au crime commis. De plus, il existe un besoin important et non satisfait de services d'aide légale pour répondre aux besoins spécialisés des victimes et des témoins d'actes criminels, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et de ceux qui font face aux affaires civiles et familiales.

### **3. Objectifs et résultats souhaités de la conférence**

En engageant des représentants nationaux, des prestataires d'aide légale, des membres de la société civile et d'autres experts sur les défis communs pour fournir aux pauvres et aux vulnérables un accès à des services d'aide légale efficaces et en présentant des bonnes pratiques et des solutions innovantes aux défis communs, et des résultats pratiques et réalisables. La conférence s'appuiera sur les présentations et discussions des deux premières conférences et mettra l'accent sur les efforts mondiaux, régionaux et ensuite l'accès à l'aide légale au cours des dernières années. Tout au long de la conférence, les participants seront encouragés à élaborer des plans concrets et orientés vers l'action pour relever les défis liés à la fourniture de services d'aide légale et promouvoir la mise en œuvre des Principes et directives des Nations Unies. Les participants seront également encouragés à examiner comment d'autres cadres et initiatives peuvent s'intégrer à cet objectif, tels que le Agenda de développement durable à l'horizon 2030, avec ses principes de ne laisser personne de côté et d'atteindre les personnes les plus éloignées, la dernière résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le maintien de la paix, les plans d'action nationaux du Partenariat pour un gouvernement ouvert, le Réseau international d'aide légale et des plateformes et réseaux similaires. À la fin de la conférence, les participants

auront la possibilité d'adopter une déclaration dans laquelle ils s'engagent à prendre des mesures pour améliorer l'accès à l'aide légale au niveau national, ainsi que la coopération et la collaboration aux niveaux régional et international.

#### **4. Thématiques de la conférence**

Les thématiques de la conférence pourront inclure: (1) des modèles efficaces de gouvernance ou d'administration des systèmes d'aide légale; (2) des mécanismes pour assurer l'indépendance des fournisseurs et des systèmes d'aide légale; (3) le rôle des barreaux et du secteur privé dans l'aide légale, et leur coopération avec les prestataires publics d'aide légale; (4) Bonnes pratiques pour mesurer et améliorer la qualité de la représentation de l'aide légale; (5) Normes pour le suivi et l'évaluation des systèmes d'aide légale; (6) les meilleures pratiques pour établir les normes d'admissibilité à l'aide légale; (7) Stratégies visant à réduire la détention avant jugement, notamment en permettant un accès rapide à l'aide légale; (8) Des mesures spéciales pour assurer un accès effectif à l'aide légale aux personnes extrêmement pauvres et aux groupes marginalisés et vulnérables, ainsi qu'aux groupes ayant des besoins spécifiques, conformément au principe de ne laisser personne de côté; (9) Composantes essentielles d'un système d'aide légale adapté aux enfants; (10) Rôle de l'aide légale dans les processus de justice réparatrice, médiation et règlement extrajudiciaire des différends; (11) Fournir une aide légale aux victimes et autres personnes; (12) Innovations dans l'élargissement de l'accès à l'aide légale; (13) Stratégies innovatrices pour protéger les droits de l'accusé, y compris la négociation de plaidoyer et les litiges stratégiques; (14) Défis concernant le respect de l'aide légale et des droits humains dans le terrorisme et d'autres affaires graves; (15) Développement du Réseau international d'aide légale; et (16) Mesurer et améliorer l'accès à l'aide légale dans le cadre de l'objectif de développement durable 16, cible 3. Bien que la conférence se concentrera sur l'aide légale dans les systèmes de justice pénale, elle offrira également l'occasion d'aborder certaines questions connexes, étant donné que les acteurs non étatiques coordonnent souvent les stratégies, le financement et l'administration de l'aide légale tant pénale que civile.